

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Étaient présents 21 : ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, GLEYSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 6 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, CABANER Charlotte, FOURCADE Georges, METIFEU Marc

Pouvoirs 6 : ABRARD Frédéric pouvoir à BRET Carole, AIGOUY Jean pouvoir à GLEYSES Lison, AURET Laurent pouvoir à RENARD Laurent, CABANER Charlotte pouvoir à BALONAS Mélanie, FOURCADE Georges pouvoir à LAURENS Fabrice, METIFEU Marc pouvoir à MARTY Pierre.

Secrétaire de séance : GOUTNIKOFF Sylvie

CESSION DE PARCELLES RUE LOUIS ARAGON

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-71-1 en date du 15/05/2025 suite à une erreur de parcelles.

La commune est propriétaire des parcelles A1556, A1586, A1748, A1749 et A1752.

N° DE PARCELLES	SURFACE EN M²
A1748	2
A1749	5
A1752	24
A1556	1
A1586	49
TOTAL	81

Les parcelles A1748, A1749, A1752 positionnées en bordure de la rue Louis Aragon qui comprennent un accès et des espaces verts ainsi que les parcelles A1586 et A1556 correspondent à un carré d'espace vert situé à proximité du 3 rue Louis Aragon.

Le propriétaire voisin a demandé la possibilité d'acheter dans sa globalité les parcelles A1556, A1586, A1748, A1749, A1752 pour une surface de 81 m².

Le service des domaines a estimé la valeur de cette partie à 16 € / m².

Les frais d'actes et de géomètre sont à la charge du demandeur.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 
ID : 031-213103963-20260625-2026_054-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- De céder au voisin les parcelles A1556, A1586, A1748, A1749, A1752 pour une surface de 81 m².
- D'acquérir cette parcelle au montant de 16 € le m².
- Que les frais d'actes et de géomètre soient à la charge du demandeur.
- D'autoriser Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 06/07/2026
de l'affichage le : 07/07/2026

Lison GLEYSES,
Maire



Sylvie GOUTNIKOFF
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 031-213103963-20260625-2026_054-DE

Reçu
Envoyé